

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



24/SDIAF/14

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARY OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Avis au Public de classement/déclassement d'une zone de la forêt Communale de Bengbis

FICHE DE TRAITEMENT DU DOSSIER RELATIF A :

SERVICE AYANT TRAITE LE DOSSIER

SC/SDIAF

DATE D'ENTRÉE AU MINFOF (1) _____

DATE D'ENTRÉE DANS LE SERVICE (2) _____

DATE DE SORTIE DU SERVICE _____

CHEF HIERARCHIQUE	DATE D'ENTREE	DATE DE SORTIE	OBSERVATIONS
CADRE	01/08/2018	01/07/2018	JZ
CHEF DE SERVICE	06/08/2018	06/08/2018	JZ
SOUS-DIRECTEUR	06/08/2018	06/08/2018	*
DIRECTEUR	07/08/2018	07/08/2018	AM
SECRETAIRE GENERAL	07/08/2018	07/08/2018	B
SECRETAIRE D'ETAT			

¹ L'omission de porter la date est considérée comme une volonté de dissimuler le retard apporté dans le traitement du dossier

² L'omission de porter la date est considérée comme une volonté de dissimuler le retard apporté dans le traitement du dossier

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARY OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

---0714'

N° /N/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDIAF/SC/ZY

Yaoundé, le 7 AOUT 2018

**NOTE A LA HAUTE ATTENTION DE
MONSIEUR LE MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE.**

Objet : Avis au Public de classement/déclassement
d'une zone de la forêt Communale de Bengbis

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale du projet d'aménagement du barrage hydroélectrique de Mekin, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a par Décision N° 079/SG/PM du 21 Décembre 2017, créé un groupe de travail qui a pour mission de lui soumettre les propositions inhérentes à la résolution des problèmes causés aux populations riveraines par le barrage hydroélectrique de Mekin et des difficultés d'opérationnalisation du barrage. Dans ledit groupe, le MINFOF y est représenté par Monsieur **ZAMEDJO Yannick**.

Suite aux recommandations de la deuxième session du Groupe de travail dont l'une d'elles était de mettre à la disposition d'Hydro-Mekin un espace pour le recasement des populations affectées par la montée des eaux, le MINFOF a convoqué en date du 16 Février 2018, une réunion de concertation avec toutes les parties prenantes afin d'identifier ledit espace. Ainsi, la superficie du site de recasement identifié a été arrêtée à 1 000 ha.

Par correspondance N° B70/d-20/SG/PM du 9 Mars 2018, le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, vous a saisi à l'effet de procéder au déclassement des 1 000 ha susmentionnés de la forêt Communale de Bengbis. Etant entendu que suivant l'article 28 (2) de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune, qui stipule que le déclassement total ou partiel d'une forêt ne peut intervenir qu'après le classement d'une forêt de même catégorie et d'une superficie équivalente dans la même zone écologique, une correspondance a été adressée au Maire de Bengbis en date du 11 Avril 2018 lui demandant de se rapprocher de la Direction des forêts afin d'identifier de façon participative l'espace à compenser pour la forêt Communale. Malgré de nombreuses relances téléphoniques, ce dernier ne s'est jamais présenté. Une zone de compensation a donc été identifiée avec les techniciens d'Hydro Mekin et des réajustements sur la localisation de l'espace souhaité pour le recasement des populations à l'intérieur des limites de la forêt Communale ont été faits.

Compte tenu de ce qui précède, il serait souhaitable sauf meilleur avis de votre part, que les processus de classement et déclassement soient déclenchés par la publication des Avis au Public.

Aussi, ai-je l'honneur de soumettre à votre appréciation et signature éventuelle, les projets d'Avis au Public de classement et de déclassement, d'une portion de forêt de la forêt Communale de Bengbis.

Vos hautes instructions m'obligeraient./-

Avis SC :
AVIS SDIAF :
AVIS DF :
AVIS SG :
AVIS SETAT :

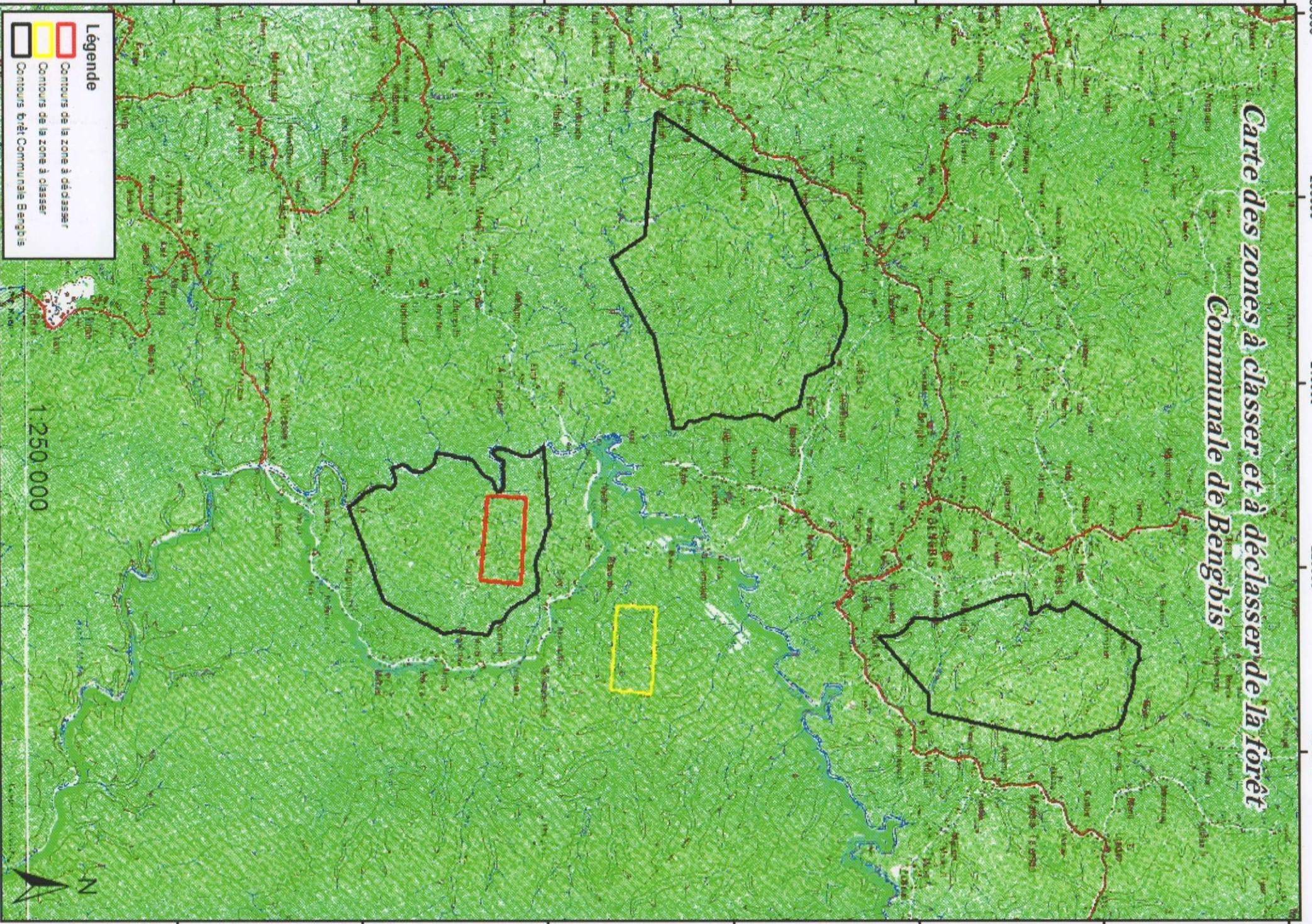
Sc/07/2018
06/08/2018
07/08/2018
07/08/2018
07/08/2018

Le Cadre d'appui



Lamedjo Yannick
Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses

Carte des zones à classer et à déclasser de la forêt Communale de Bengbis



Légende

- Contours de la zone à déclasser
- Contours de la zone à classer
- Contours brêt Communale Bengbis

1:250.000





N° B7old-20/SG/PM

YAOUNDÉ, LE 09 MAR 2018

MINISTÈRE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE
COURRIER ARRIVÉ
LE 12 MARS 2018
S/N° 2557

LE SECRETAIRE GENERAL,
THE SECRETARY GENERAL

A / T O

MONSIEUR LE MINISTRE DES FORÊTS ET
DE LA FAUNE

YAOUNDE

MINISTÈRE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE
SECRETARIAT GENERAL
COURRIER ARRIVÉ
LE 12 MARS 2018
S/N°

Objet : Deuxième réunion du Groupe de Travail chargé de la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son plan de gestion environnemental et social.

SG/DF
12/03/18
AF
15/03/2018

Faisant suite aux conclusions de la deuxième session du Groupe de Travail chargé de la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son plan de gestion environnemental et social, tenue le vendredi 02 février 2018 et à laquelle vous étiez représenté par M. ZAMEDJO Yannick,

AF
13/03/2018
ZAMEDJO
15/03/2018

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** vous demande de bien vouloir pourvoir au déclassement d'une superficie de mille (1000) hectares de la forêt communale de Bengbis, en vue d'une affectation de cet espace aux populations à recaser dans le cadre du projet du barrage hydroélectrique de Mekin.

Vous voudrez bien me rendre-compte de vos diligences pour sa haute et complète information./-A'

Copie :

- M-SG/PR (ATCR) ;
- MINATD ;
- Préfet du Dja et Lobo ;
- DG/HYDRO-MEKIN.



FOUDA Séraphin Magloire

MINFOF
DIRECTION DES FORÊTS
S O I A F
COURRIER
Arrivée le 14 MARS 2018
Sous le n° 59

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARY OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 11 AVR 2018

N° 1679 /L/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDIAF/SC/ZY

LE MINISTRE

A

Monsieur le Secrétaire Général des
Services du Premier Ministre
-Yaoundé-

Réf : B70/d-20/SG/PM du 9 mars 2018

Objet : Recasement des populations affectées par le
projet d'aménagement hydroélectrique de Mekin

Comme suite à votre lettre citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, pour la haute attention du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, que je viens de saisir le Maire de la Commune de Bengbis pour qu'il se rapproche de mon Département ministériel, afin d'identifier une superficie de 1 000 ha à classer.

En effet, conformément à la législation forestière, le déclassement total ou partiel d'une forêt ne peut intervenir qu'après classement d'une forêt de même catégorie et d'une superficie équivalente dans la même zone écologique.

Les procédures de classement et de déclassement de la superficie de 1 000 ha seront engagées aussitôt que la séance de travail aura eu lieu avec le Maire de la Commune de Bengbis.



COPIE
Jules DORNBONGO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ÉTAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 09 AOUT 2018

AVIS AU PUBLIC



N° 0128 /AP/MINFOF/SETAT/DF/SDIAF/SC/ZY

Portant classement dans le domaine privé de la Commune de Bengbis d'une zone de forêt située dans la Région du Sud, Département du Dja et Lobo, Arrondissement de Bengbis.

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance du public qu'une portion de forêt de 1 000 hectares, correspondant à la zone déclassée de la forêt Communale de Bengbis, est proposée au classement dans le domaine privé de la Commune de Bengbis.

La zone de compensation est délimitée ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA FORÊT

Le point de base A est de coordonnées UTM : $X_{(m)} = 222107$; $Y_{(m)} = 365932$.

Le périmètre de cette zone est déterminé par les points A, B, C et D dont les coordonnées UTM géoréférencées WGS 84 zone 32N sont les suivantes :

ID	A	B	C	D
X(m)	222107	226820	226614	222047
Y(m)	365932	365667	363482	363823

Ses limites sont :

AU NORD ET A L'EST :

Du point A, suivre la droite AB sur une distance de 4 720 m et de gisement 93° pour atteindre le point B ;

Du point B, suivre la droite BC sur une distance de 2 194 m et de gisement 185° pour atteindre le point C ;

AU SUD ET A L'OUEST :

Du point C, suivre la droite CD sur une distance de 4 580 m et de gisement 274° pour atteindre le point D ;

Du point D, suivre la droite DA sur une distance de 2 110 m et de gisement 2° pour atteindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de mille (1 000) hectares

La carte indiquant la zone à classer est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts à Yaoundé, à la **Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud**, à la **Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo**.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la préfecture de Sangmelima pendant les **90 jours** suivants la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département concerné.

09 AOUT 2018

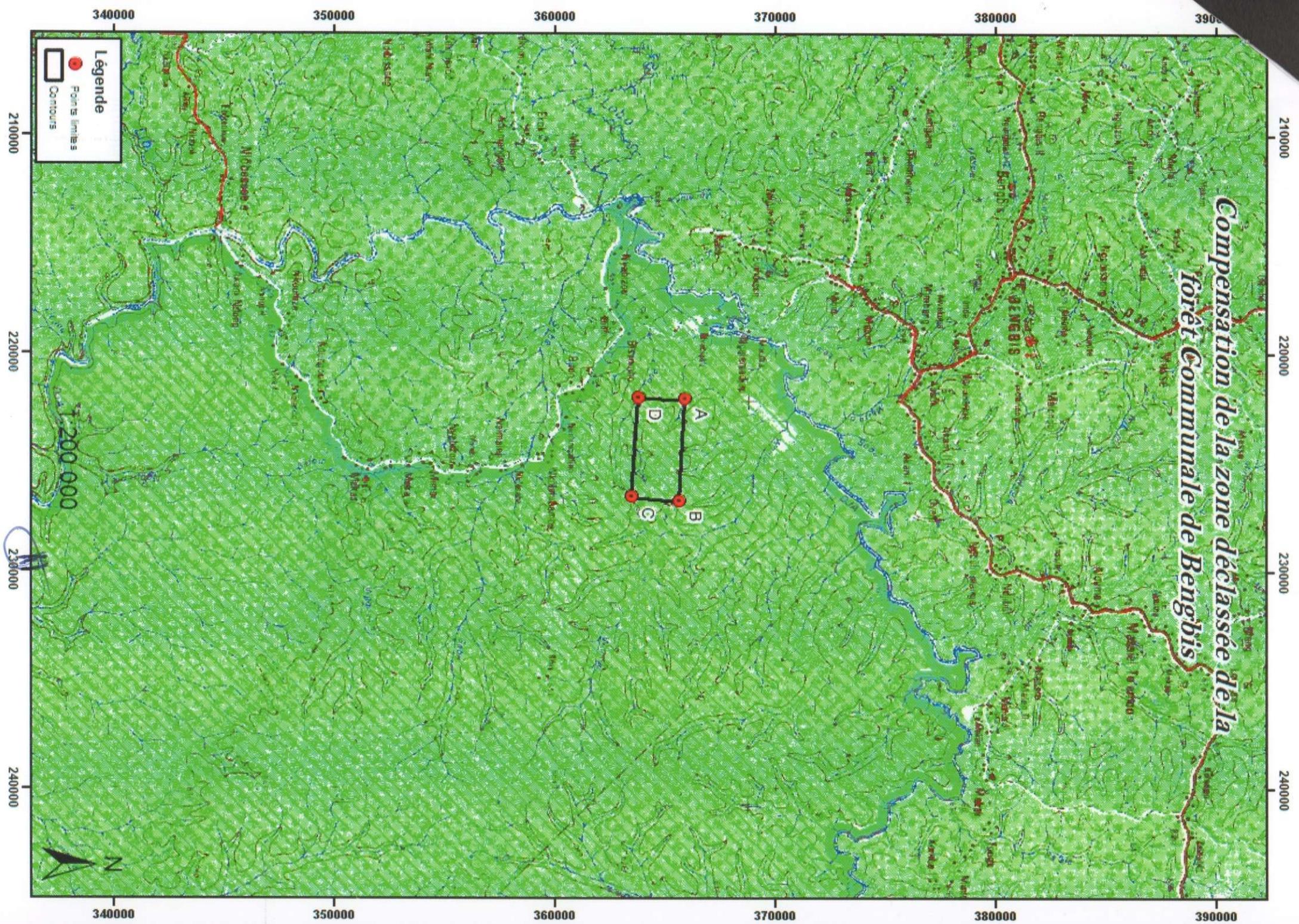
Yaoundé le.....

Ampliations:

- MINFOF
- MINCOM
- MINDCAF
- DF
- DRFOF-Sud
- PRÉFET/Dja et Lobo
- DDFOF/ Dja et Lobo
- ARCHIVES
- CHRONO

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE





Compensation de la zone déclassée de la
forêt Communale de Bengbis

Légende

- Points limites
- Contours

1:200 000





Yaoundé, le 09 AOUT 2018

AVIS AU PUBLIC

N° 0129 /AP/MINFOF/SETAT/DF/SDIAF/SC/ZY

Portant déclassement d'une partie de la forêt Communale de Bengbis, située dans la Région du Sud, Département du Dja et Lobo, Arrondissement de Bengbis.

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance du public que l'Administration chargée des forêts procèdera au déclassement dans la forêt Communale de Bengbis, d'une portion de forêt de 1 000 hectares, constituée par la zone de recasement des populations affectées par le projet d'aménagement du barrage hydro-électrique de Mekin.

La zone à déclasser de la forêt Communale de Bengbis est délimitée ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA ZONE A DECLASSER

Le point de base A est de coordonnées UTM : $X_{(m)} = 216135$; $Y_{(m)} = 358956$.

Le périmètre de cette zone est déterminé par les points A, B, C et D dont les coordonnées UTM géoréférencées WGS 84 zone 32N sont les suivantes :

ID	A	B	C	D
X(m)	216135	220848	220643	216075
Y(m)	358956	358691	356507	356847

Ses limites sont :

AU NORD ET A L'EST :

Du point A, suivre la droite AB sur une distance de 4 720 m et de gisement 93° pour atteindre le point B ;

Du point B, suivre la droite BC sur une distance de 2 194 m et de gisement 185° pour atteindre le point C ;

AU SUD ET A L'OUEST :

Du point C, suivre la droite CD sur une distance de 4 580 m et de gisement 274° pour atteindre le point D ;

Du point D, suivre la droite DA sur une distance de 2 110 m et de gisement 2° pour atteindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de mille (1 000) hectares

La carte indiquant la zone à déclasser est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts à Yaoundé, à la **Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo.**

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de déclassement sont reçues dans la préfecture de Sangmelima pendant les **90 jours** suivants la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département concerné.

09 AOUT 2018

Yaoundé le.....

Ampliations:

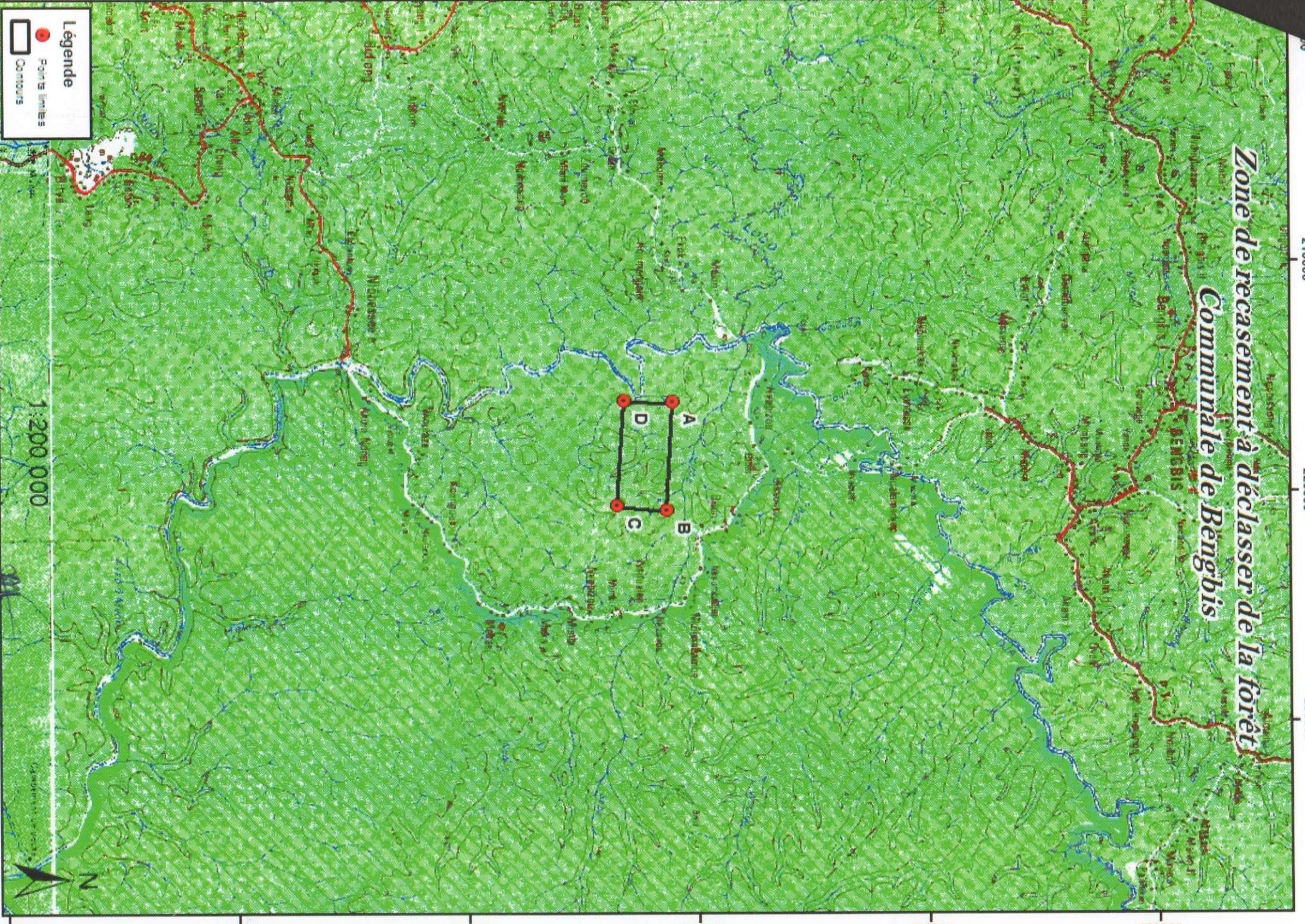
- MINFOF
- MINCOM
- MINDCAF
- DF
- DRFOF-Sud
- PRÉFET/Dja et Lobo
- DDFOF/ Dja et Lobo
- ARCHIVES
- CHRONO

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Jules Doret NDONGO

*Zone de recasement à déclasser de la forêt
Communale de Bengbis*



Légende

- Points limites
- Contours

1:200 000

